

Fiche de candidature 2021

pour le concours d'entrée en

Master professionnel de journalisme

▶ À renvoyer au plus tard le lundi 29 mars 2021,
le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :
IJBA • 1, rue Jacques Ellul 33080 Bordeaux Cedex

NOM Nom marital
(en majuscules)

Prénom Sexe Nationalité

Date et lieu de naissance. / / à Âge

Permis B: oui non en cours

Adresse où vous souhaitez recevoir les convocations (suite à l'examen, vous êtes susceptible de recevoir des courriers de notre part jusqu'au mois de juillet 2021) :

N° et rue

Code postal Ville

Contacts :

Tél. Portable.

E-mail :

N° de téléphone pour convocation urgente (parents, travail, etc.).

Étudiant.e inscrit.e en 3^e année de Licence **ou** étudiant.e titulaire d'une Licence ou plus
Diplôme :

Étudiant.e titulaire d'un diplôme de niveau II avec 180 crédits ECTS ou + :
ATTENTION, il vous est demandé de joindre à l'envoi postal l'arrêté d'homologation niveau II du diplôme paru au Journal Officiel **et** les relevés de notes faisant apparaître les crédits ECTS

Étudiant.e inscrit en 3^e année dans un établissement délivrant un diplôme de niveau II avec 180 crédits ECTS ou + :
ATTENTION, il vous est demandé de joindre à l'envoi postal l'arrêté d'homologation niveau II du diplôme paru au Journal Officiel **et** les relevés de notes des deux premières années faisant apparaître 120 crédits ECTS

Candidat à une validation d'acquis professionnels (VAP) justifiant de 5 ans d'activité professionnelle
> Retirer un dossier VAP à la Formation continue et le déposer simultanément à l'IJBA et à la Formation continue, université Bordeaux Montaigne - Domaine Universitaire - 33607 Pessac Cedex

Votre scolarité et/ou votre activité durant les 5 dernières années

	Intitulé de la formation ou nature de l'emploi	Nom de l'établissement ou de l'entreprise
2016 - 2017
2017 - 2018
2018 - 2019
2019 - 2020
2020 - 2021

Langues pratiquées

	lu	écrit	parlé
.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Avez-vous suivi des classes ou formations préparatoires aux concours des écoles de journalisme ?

oui non

Si oui lesquelles ?

.....

NOM **Prénom**

Etes-vous boursier(e) **non** **oui (fournir attestation de bourse définitive)**

Si oui, précisez votre échelon actuel : 0bis 1 2 3 4 5 6 7

Profession du père : n° **Profession de la mère : n°**

Utilisez la nomenclature des catégories socioprofessionnelles pour répondre ci-dessous :

- 10 Agriculteurs exploitants
- 21 Artisans
- 22 Commerçants et assimilés
- 23 Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus
- 31 Professions libérales
- 33 Cadres de la fonction publique, officier et élève officier des armées
- 34 Professeurs, professions scientifiques, médecin hospitalier, interne des hôpitaux
- 35 Professions de l'information, des arts et des spectacles
- 37 Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise
- 38 Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise
- 42 Instituteurs et assimilés, maître auxiliaire, maître d'internat et surveillant d'externat (MISE), conseiller d'éducation
- 43 Professions intermédiaires de la santé et du travail social
- 44 Clergé et religieux
- 45 Professions intermédiaires administratives de la Fonction publique
- 46 Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises
- 47 Techniciens
- 48 Contremaîtres, agents de maîtrise
- 52 Employés civils et agents de service de la Fonction publique, aide éducateur
- 53 Policiers et militaires
- 54 Employés administratifs d'entreprise
- 55 Employés de commerce
- 56 Personnels des services directs aux particuliers
- 61 Ouvriers qualifiés
- 66 Ouvriers non qualifiés
- 69 Ouvriers agricoles
- 71 Retraités anciens agriculteurs exploitants
- 72 Retraités anciens artisans, commerçants, chefs d'entreprise
- 73 Retraités anciens cadres et professions intermédiaires
- 76 Retraités anciens employés et ouvriers
- 81 Chômeurs n'ayant jamais travaillé
- 82 Autres personnes sans activité professionnelle
- 99 Non renseigné (inconnu ou sans objet)

Les chômeurs ayant déjà travaillé doivent être codés dans leur ancienne profession.

Si vous êtes handicapé et si vous avez besoin de matériel spécifique ou de conditions particulières pour composer aux épreuves écrites, cochez cette case et joignez les justificatifs à votre dossier.
Nos services prendront contact avec vous par téléphone ou par mail.

Candidatures précédentes

Avez-vous déjà déposé un dossier de candidature à l'Institut de Bordeaux ? 2017 2018 2019 2020

Avez-vous déjà été convoqué aux épreuves écrites à Bordeaux ? 2017 2018 2019 2020

Avez-vous déjà été convoqué à l'entretien oral à Bordeaux ? 2017 2018 2019 2020

Documents à conserver par le candidat • Examen 2021

L'INSCRIPTION AU CONCOURS	LES ÉPREUVES	DEMANDE DE BOURSE OU LOGEMENT																
<p>Attention, l'inscription complète comprend deux phases :</p> <p>1/ une transmission de pièces administratives par voie postale et 2/ une inscription en ligne via une plateforme</p> <p>Pièces à fournir par les candidat.e.s</p> <p>1/ PHASE 1 – par voie postale (au plus tard le 29 mars 2021, cachet de la poste faisant foi) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La fiche de candidature 2021 dûment renseignée - Un chèque de 75 € à l'ordre de Mme l'agent comptable de l'université Bordeaux Montaigne (frais spécifiques et de gestion), ou copie de l'<u>attestation définitive</u> du CROUS 2020-2021 si vous êtes boursier ou boursière. <p>2/ PHASE 2 – sur la plateforme de dépôt de vœux APOFLUX Bordeaux Montaigne (entre le 3 février et le 29 mars 2021 – 16 heures dernier délai) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le scan de votre carte d'identité recto et verso ou de votre passeport (1 fichier PDF) - Le scan de votre diplôme du baccalauréat ou de votre relevé de notes du bac (1 fichier PDF) - Le scan de votre dernier diplôme obtenu ou du relevé de notes (1 fichier PDF) - Si vous êtes étudiant.e, un certificat de scolarité pour l'année en cours (1 fichier PDF) - Eventuellement, les justificatifs d'expériences préprofessionnelles (1 fichier PDF) <p>> Veillez à constituer un dossier complet, respectant bien les 2 phases. Tout dossier incomplet fera l'objet d'un rejet de candidature.</p> <p>> Aucun accusé réception de votre dossier ne sera communiqué de notre part. Pour la partie courrier, toutefois, nous vous recommandons <u>très fortement</u> de recourir à un dispositif de type « lettre suivie ».</p>	<p>Les épreuves du concours 2021 de l'IJBA se dérouleront intégralement à distance.</p> <p>Epreuve écrite Le ou la candidat.e dont l'inscription au concours 2021 de l'IJBA a été validée recevra un mail personnalisé à compter du lundi 12 avril 2021. Ce mail lui indiquera son numéro de candidat.e IJBA et lui communiquera le contenu et les modalités de l'épreuve écrite d'admissibilité. Le travail finalisé par le ou la candidat.e devra être déposé sur la plateforme APOFLUX au plus tard le lundi 3 mai 2021 à 16 heures.</p> <p>> Les résultats de l'épreuve écrite d'admissibilité seront mis en ligne et adressés aux candidat.e.s à partir du lundi 7 juin 2021.</p> <p>Entretien oral (21, 22, 23 juin 2021) : L'entretien oral (épreuve d'admission) dure 40 minutes. Chaque candidat échange avec un jury composé de deux personnes (un enseignant et un professionnel). Les modalités de l'entretien oral seront dévoilées ultérieurement.</p>	<p>Demande de bourse d'enseignement supérieur et demande de logement en cité universitaire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Candidats scolarisés : Les dossiers doivent être retirés début janvier dans les établissements d'origine ou au village universitaire si le candidat est déjà logé en cité. Inscription possible par Internet. • Candidats non scolarisés : S'adresser directement au Crous de votre région. Inscription possible par Internet. <p>Vous trouverez la liste des Crous sur : www.cnous.fr</p> <p>IMPORTANT</p> <p>Pendant la formation, il est impossible d'envisager des études parallèles ou de poursuivre une activité annexe en raison de l'assiduité obligatoire à tous les cours et du nombre d'heures de cours par semaine d'environ 35 h.</p>																
<p>Les annales des épreuves des précédents concours d'entrée sont vendues par l'IJBA en version papier sur demande au prix de 10 €. (Chèque libellé à l'ordre de Mme l'agent comptable de l'université Bordeaux Montaigne). Joindre une enveloppe au format 26 x 35 cm libellée à votre adresse, affranchie à 4,71 € (ou 3,94 € timbre vert).</p> <p>Vous pouvez également les commander en version numérique sur le site de l'association des diplômés : http://www.ijba-anciens.fr</p>	<p>CALENDRIER DU RECRUTEMENT 2021</p> <table border="1"> <tbody> <tr> <td>6 janvier 2021</td> <td>ouverture officielle des inscriptions au concours de l'IJBA</td> </tr> <tr> <td>29 mars 2021</td> <td>date limite d'envoi par la poste de documents de pré-inscription, cachet de la Poste faisant foi</td> </tr> <tr> <td>29 mars 2021 – 16 heures :</td> <td>date et heure limites de dépôt du dossier d'inscription finalisé sur la plateforme APOFLUX Bordeaux Montaigne</td> </tr> <tr> <td>12 au 14 avril 2021 :</td> <td>envoi par mail, à chaque candidat, de son numéro de candidat IJBA, du sujet de l'épreuve écrite et de ses modalités.</td> </tr> <tr> <td>3 mai 2021 – 16 heures :</td> <td>date et heure limites de dépôt par chaque candidat.e de l'épreuve écrite sur la plateforme APOFLUX Bordeaux Montaigne</td> </tr> <tr> <td>A partir du 7 juin 2021 :</td> <td>publication des résultats de l'épreuve écrite d'admissibilité sur le site internet de l'IJBA et envoi par mail des convocations à l'épreuve orale aux candidats admissibles.</td> </tr> <tr> <td>21-22-23 juin 2021 :</td> <td>entretiens oraux pour les candidats admissibles, en visioconférence.</td> </tr> <tr> <td>29 juin 2021 :</td> <td>publication des résultats définitifs (liste des admis et liste complémentaire) sur le site internet de l'IJBA et début d'expédition des courriers d'admission ou de refus.</td> </tr> </tbody> </table>		6 janvier 2021	ouverture officielle des inscriptions au concours de l'IJBA	29 mars 2021	date limite d'envoi par la poste de documents de pré-inscription, cachet de la Poste faisant foi	29 mars 2021 – 16 heures :	date et heure limites de dépôt du dossier d'inscription finalisé sur la plateforme APOFLUX Bordeaux Montaigne	12 au 14 avril 2021 :	envoi par mail, à chaque candidat, de son numéro de candidat IJBA, du sujet de l'épreuve écrite et de ses modalités.	3 mai 2021 – 16 heures :	date et heure limites de dépôt par chaque candidat.e de l'épreuve écrite sur la plateforme APOFLUX Bordeaux Montaigne	A partir du 7 juin 2021 :	publication des résultats de l'épreuve écrite d'admissibilité sur le site internet de l'IJBA et envoi par mail des convocations à l'épreuve orale aux candidats admissibles.	21-22-23 juin 2021 :	entretiens oraux pour les candidats admissibles, en visioconférence.	29 juin 2021 :	publication des résultats définitifs (liste des admis et liste complémentaire) sur le site internet de l'IJBA et début d'expédition des courriers d'admission ou de refus.
6 janvier 2021	ouverture officielle des inscriptions au concours de l'IJBA																	
29 mars 2021	date limite d'envoi par la poste de documents de pré-inscription, cachet de la Poste faisant foi																	
29 mars 2021 – 16 heures :	date et heure limites de dépôt du dossier d'inscription finalisé sur la plateforme APOFLUX Bordeaux Montaigne																	
12 au 14 avril 2021 :	envoi par mail, à chaque candidat, de son numéro de candidat IJBA, du sujet de l'épreuve écrite et de ses modalités.																	
3 mai 2021 – 16 heures :	date et heure limites de dépôt par chaque candidat.e de l'épreuve écrite sur la plateforme APOFLUX Bordeaux Montaigne																	
A partir du 7 juin 2021 :	publication des résultats de l'épreuve écrite d'admissibilité sur le site internet de l'IJBA et envoi par mail des convocations à l'épreuve orale aux candidats admissibles.																	
21-22-23 juin 2021 :	entretiens oraux pour les candidats admissibles, en visioconférence.																	
29 juin 2021 :	publication des résultats définitifs (liste des admis et liste complémentaire) sur le site internet de l'IJBA et début d'expédition des courriers d'admission ou de refus.																	

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU DOSSIER DE CANDIDATURE

❖ *LES JUSTIFICATIFS A FOURNIR SELON LES CAS LES PLUS FREQUEMMENT RENCONTRES :*

Je suis étudiant.e en 3^e année de Licence : Respecter les 2 phases de la procédure décrite

Je suis étudiant.e en 3^{ème} année dans une école délivrant un diplôme de niveau II (équivalent à la Licence) :

Respecter les 2 phases de la procédure décrite **et joindre à l'envoi postal**

- les relevés de notes des 2 premières années faisant apparaître les 120 crédits ECTS
- l'arrêté d'homologation niveau II du diplôme paru au Journal Officiel.

J'ai une Licence ou un diplôme supérieur universitaire : Respecter les 2 phases de la procédure décrite

J'ai un diplôme de niveau II avec 180 crédits ECTS ou + :

Respecter les 2 phases de la procédure décrite **et joindre à l'envoi postal** :

- les relevés de notes faisant apparaître les crédits ECTS
- l'arrêté d'homologation niveau II du diplôme paru au Journal Officiel.

Je suis Français ou ressortissant Européen et j'ai un diplôme étranger : prendre contact avec la Direction de la Scolarité – Bureau des Masters : admissions.masters@u-bordeaux-montaigne.fr qui vous enverra le dossier de candidature adéquat à renvoyer au plus tard le 29 mars 2021 (le cachet de la poste faisant foi)

Je ne suis pas de nationalité française et je ne réside pas en France ni dans l'UE : prendre contact avec la Direction de la Scolarité – Bureau des Masters : admissions.masters@u-bordeaux-montaigne.fr afin de remplir un dossier sur titre étranger. Puis déposez votre candidature au plus tard le 29 mars 2021 :

- **via Campus France** : www.etudes-en-france.fr/ (si ressortissant de l'un des 42 pays concernés par cette procédure)

- auprès de la Direction de la Scolarité - Bureau des Masters (dans les autres cas)

❖ *MOTIFS DE REFUS DU DOSSIER LES PLUS FREQUENTS :*

- Dossier incomplet (il manque un justificatif)
- Chèque non signé, donc non encaissable
- Attestation de bourse incomplète (manque 1 page) ou c'est la conditionnelle envoyée et non la définitive.
- Dossier déposé au secrétariat ou à la Poste après la date limite (cachet de la Poste faisant foi), c'est-à-dire après le 29 mars 2021
- Diplôme non équivalent au niveau requis (180 crédits ECTS en cours ou validés)